









R
E
l
e
M
r

d
n
N
li
q
h
to
n

g
n
tu
le
d
a

e
n
su
l'
a
p
c

s
d
la

e
a
v
p
ro
en
de
la
de
l'a
qu
et
tr
ha

ch
sé
hu

di

s'a
m
qu
éc
da
ra
be
fo

co
co
les
tro
ro

sol
pa
d'u

Edition française

Supplément de
LA LIBRE PENSÉE INTERNATIONALE
Rédaction et administration :
Ernest Peytreqin, 4, rue de
la Louve, Lausanne (Suisse),
et Evian-les-Bains (France).

Nous serons toujours heureux de publier des
réponses à nos articles. — Nous autorisons
la reproduction de toutes nos études.

La Voix de l'Humanité

Paraît tous les samedis

Le service du journal est gratuit
tant que les circonstances ac-
tuelles dureront. — Prière de
nous adresser les commandes
La Voix de l'Humanité n'est sou-
tenue que par les cotisations vo-
lontaires des amis de notre
cause; elles seront toujours
reçues avec reconnaissance.

Notre mission

Lausanne, ce 25 septembre.

L'heure ne semble pas bien choisie pour la fondation d'une revue nouvelle et l'idée de l'humanité que rappelle notre titre n'est pas à la mode. Nous aurions certes un succès plus grand d'actualité paradoxale si nous nous efforcions de prouver qu'il n'existe aucune solidarité naturelle du genre humain et que chaque peuple est parfaitement autorisé à rechercher son propre épanouissement, même aux frais de tous les autres.

Mais telle n'est pas notre opinion. Nous jugeons de notre devoir de défendre le grand patrimoine des idées humanitaires contre la haine mutuelle des peuples, née des atrocités commises sur le champ de bataille et d'être les porte-parole de la raison impartiale qui résiste aux passions assombrissantes.

Nous avons d'ailleurs le plein espoir de trouver en France une compréhension nette et entière pour notre thèse que l'organisation de la vie internationale sur les bases du droit devra succéder finalement à l'ère des guerres et que cette guerre actuelle, plus atroce que toutes celles qui l'ont précédée, ne peut être qu'un argument suprême pour notre cause.

Mais nous avons été tout de même peinés assez souvent, lors de la lecture des journaux de France, de voir se déchaîner des instincts de haine populaire basés, soit sur des violences réelles et regrettables de la part de l'ennemi, soit sur des récits exagérés ou même entièrement inventés; nous avons dû remarquer beaucoup d'ignorance vis-à-vis de la marche réelle des événements et des aspects d'avenir qu'ils ouvrent. Nous nous appliquerons, en cette revue de défendre vis-à-vis de tous ces errements les causes de la vérité, de la justice et de la magnanimité, seules dignes des traditions de la noble nation française. Nous nous efforcerons de mettre en lumière, devant l'opinion de France, l'aspect humain et général de toutes les questions qui se posent de présenter les intérêts de l'humanité et du progrès général, même s'ils étaient en contradiction momentanée avec des aspirations ou des haines des masses populaires françaises.

Pour remplir cette mission, nous donnerons chaque semaine :

1. Une appréciation de quelques problèmes posés par la guerre sous le point de vue de notre idéal humanitaire;

2. Une description des événements militaires dictée par le souci d'une impartialité rigoureuse.

Nous savons parfaitement combien de plumes s'appliquent tous les jours à vulgariser les communiqués des états-majors, mais nous croyons quand même devoir combler une lacune. Tous ces écrivains interprètent les renseignements obtenus dans l'intention avouée ou tacite de fortifier le moral de leur nation respective, de maintenir l'esprit belliqueux qui, nous l'admettons, est un facteur fort important pour le succès final des armes.

Nous laisserons entièrement de côté toutes ces considérations et ne donnerons que la vérité pure; convaincus que dans les pays neutres et même dans les couches éclairées des pays belligérants il se trouvera beaucoup de personnes qui nous en seront reconnaissantes.

Et nous croyons que la vérité, en préparant des solutions conformes à la réalité, en préparant la paix lorsqu'elle s'imposera, est digne d'être servie d'une manière scrupuleuse;

3. Nous dénoncerons enfin toutes les cruautés et toutes les violations du droit des peuples, en suivant toutefois une division de travail bien précise. En cette édition française de notre revue, nous ne parlerions s'il y avait lieu que des actes commis par les armées alliées et en notre édition allemande nous ne dénoncerons que les violences commises du côté austro-allemand.

De cette manière seulement, nous pourrions dévoiler à l'opinion de chaque pays des faits qu'on lui cache et remplir ainsi notre rôle de conscience humaine.

Si nous voulions, d'un autre côté, citer en cette feuille française des cruautés commises par les Allemands, nous ne pourrions que répéter ce que toutes les feuilles chauvines répètent tous les jours pour éveiller la haine et le désir de représailles. Nous nous abstenons scrupuleusement d'une si mauvaise besogne. Nos lecteurs sauront donc qu'en restreignant le cadre de nos informations de ce genre, nous ne voulons aucunement nier les fautes de l'ennemi.

Quiconque veut se convaincre de notre impartialité, demandera à notre administration de lui envoyer notre édition allemande. Il verra avec quelle force nous y dénonçons la débâcle des sentiments généreux ou simplement humains sur les champs de combat de cette Belgique malheureuse.

A cette même place, nous décrirons aussi les horreurs « objectives » de cette guerre terrible comme argument pour son abolition finale au cours de l'histoire.

Nous osons espérer que ces humbles feuilles pourront ainsi faire quelque bien en combattant la haine et la cruauté, en maintenant en cette Europe ensanglantée l'héritage moral des penseurs humanitaires, l'espoir d'un avenir de paix et de solidarité humaine et la ferme volonté de ne point cesser le travail pour cette grande cause, même au milieu de la lutte sauvage et des malheurs les plus cruels, de ne point déposer le drapeau, fier quand même, du progrès humain.

La rédaction de la « Voix de l'Humanité ».

À qui incombe la responsabilité de la guerre ?

Toutes les nations en armes croient avoir été attaquées; leurs gouvernements s'efforcent par tous les moyens de fortifier ce sentiment et d'éveiller ainsi la rage vindicative.

Une étude comparative des journaux et des conversations avec des hommes et des femmes du peuple en tous les pays belligérants nous ont convaincus que cette croyance d'avoir été attaqués par le voisin est identique partout et nous pourrions être tentés d'en conclure qu'il y a en effet responsabilité identique de la part de toutes ces nations ou plutôt un choc de forces naturelles qui exclut la notion même de la responsabilité morale.

N'oublions pas, toutefois, que cette guerre a été préparée et déchaînée par des hommes; et qu'il reste très important d'établir d'une manière impartiale ces responsabilités initiales. Cela permettra aux peuples de chasser les fauteurs du désastre et facilitera, la guerre actuelle une fois terminée, l'établissement d'institutions qui pourront empêcher dans l'avenir que les peuples glissent sur des pentes similaires.

Nous n'en disconvenons pas que l'analyse que nous osons entreprendre est extrêmement délicate. Mais nous puisons le courage nécessaire dans notre conscience d'impartialité absolue; ne sentant en nous aucun attachement à aucun des cadres étroits qui se brisent l'un contre l'autre, mais seulement l'amour de l'humanité unie et indivisible, nous croyons que nous ne serons injustes vis-à-vis d'aucune des nations en litige, malgré la nécessité d'employer des expressions dures et vraies vis-à-vis de celles qui les méritent.

Disons de suite, avant d'entreprendre l'argumentation, qu'il n'y a que deux Etats pour lesquels les termes « responsable » et « non responsable » tout court, nous semblent appropriés: la Belgique qui n'a absolument rien à se reprocher et l'Autriche qui est coupable d'agression préméditée, sans qu'il nous soit possible de discerner en sa faveur aucune circonstance atténuante. Pour toutes les autres nations, y compris la France et y compris l'Allemagne, il nous paraît y avoir un enchevêtrement d'actes émanant de leurs volontés et d'autres qu'ils subissent, de fautes et de fatalité.

Parlons d'abord de la

BELGIQUE

C'est un pays neutre comme la Suisse et sa neutralité a été garantie en 1839 par un traité solennel, signé par le roi de Prusse, ancêtre de l'empereur actuel d'Allemagne.

La Belgique avait donc, d'une manière absolument incontestable, le droit de rester neutre et le DEVOIR DE DÉFENDRE CETTE NEUTRALITÉ CONTRE TOUTE AGRESSION, d'où qu'elle vienne. Ce devoir de défense était même expressément stipulé dans le traité de 1839, tandis que le Luxembourg, également neutre, n'était point tenu de DÉFENDRE ce droit par ses propres moyens.

Lorsque l'Allemagne demandait la permission que ses troupes traversent la Belgique, celle-ci n'avait donc pas la faculté d'y consentir, si elle jugeait que cela était préférable au point de vue de ses intérêts. La Belgique aurait, dans ce cas, renié une parole solennelle. Les stipulations du droit des peuples (ce qu'on a oublié trop souvent en Allemagne) disent expressément: « qu'un Etat neutre qui défend sa neutralité, ne commets pas un acte de guerre. » Nous en concluons que nos amis de Belgique, que, Vandervelde, avant tout, en entrant dans le ministère de défense nationale, n'ont pas renié leur conviction hostile à toute guerre, ils resteront irréprochables devant l'histoire, irréprochables devant le mouvement socialiste international duquel Vandervelde était et reste le chef vénéré.

Examinons maintenant les arguments de la contre-partie.

L'Allemagne a prétendu que la Belgique aurait, de connivence avec la France, permis la traversée du territoire par les armées françaises. L'Allemagne aurait dû, d'après cette affirmation, agir vite pour tourner ce danger.

C'est faux. Les Français étaient si loin de vouloir entreprendre une marche rapide à travers la Belgique, qu'ils n'étaient même pas prêts, pendant trois semaines entières, pour voler au secours de Liège et de Bruxelles. D'ailleurs, l'affirmation allemande n'a été lancée que vers la mi-août. Si le gouvernement allemand,

lors de son ultimatum, avait eu la moindre preuve dans ce sens, il l'aurait avancée en temps voulu, et le chancelier n'aurait pas déclaré, en séance publique du Reichstag, qu'il RECONNAISSAIT agir contrairement au droit des gens.

Le second grief avancé par l'envahisseur est la résistance de la garde civile belge qui ne porte pas l'uniforme et de la population civile. C'est par là qu'on justifiait la dévastation systématique des villes belges, nonobstant la déclaration solennelle du chancelier qu'on essaierait de dédommager la Belgique des ravages imposés pour des raisons qui lui étaient étrangères.

Mais la convention de la Haye, signée par l'Allemagne, stipule expressément que la population civile qui se défend contre l'envahisseur sans que le temps aurait permis un appareil militaire élaboré, est PARFAITEMENT JUSTIFIEE et doit être traité avec tous les égards dus au belligérant légitime.

La population de Visé et des localités environnantes était expressément dans ce cas.

Dans d'autres villes, où la population a pris les armes APRES l'occupation de la localité, les Allemands étaient justifiés de citer leurs prisonniers devant un conseil de guerre; mais là encore, ils n'avaient pas le droit de tuer des centaines de personnes visiblement innocentes à cause du délit commis par d'AUTRES.

D'ailleurs, il se peut que des CRUAUTES isolées aient été commises par la population civile belge. Mais l'invasion brutale du pays, entièrement différente — nous l'avons démontré ci-haut — d'une guerre régulière, semblable entièrement à une expédition filibustière et devant exaspérer les habitants, constitue, même pour des actes isolés qui choquent la conscience humaine, des circonstances très atténuantes.

La Belgique est digne de notre pitié, de notre admiration.

L'AUTRICHE

Le stupide et criminel attentat de Sarajewo n'était point le point initial de l'initiative autrichienne, mais simplement le prétexte pour la mise à exécution de desseins nourris depuis longtemps.

Étudions l'histoire des relations serbo-autrichiennes: A la fin du XIX^e siècle, deux partis politiques se disputaient la direction de la Serbie. Un parti autrichien, s'appuyant sur le roi Milan qui acceptait, pour une vie de débauche, des subsides autrichiens, et un parti russophile. Lorsque Milan était forcé d'abdiquer, la Serbie se ressaisissait; l'affinité de race et le souvenir de l'aide apportée à sa libération menait la Serbie dans l'orbite de la grande puissance slave, de l'empire russe.

L'Autriche n'a jamais su s'y résigner.

Une tension économique survenait: Le parti agraire d'Autriche et particulièrement d'Hongrie, ayant réussi à faire interdire l'importation du bétail serbe en la monarchie, sous prétexte que « ce bétail pouvait propager des maladies épidémiques » (en réalité, pour se protéger contre la concurrence et maintenir pour le consommateur autrichien, un prix élevé de la viande), la Serbie ripostait en retirant ses commandes industrielles aux usines autrichiennes. De là exaspération du sentiment populaire d'un côté et de l'autre de la frontière.

En 1908, l'Autriche s'annexa la Bosnie, en violant le traité de Berlin. La Serbie, quoique n'étant pas directement lésée au point de vue juridique, puisque la Bosnie avait appartenu à la Turquie, protestait au nom des populations serbes de Bosnie, annexées contre leur gré; mais, menacée par une intervention armée de l'Autriche, elle se résignait.

Dès lors, le désir d'affaiblir, d'anéantir ce « repaire d'aspirations slaves », devenait une idée fixe des milieux dirigeants d'Autriche. Lors de la guerre balkanique, on arracha aux Serbes la côte albanaise qu'ils avaient conquise. Après, on couvrait l'attaque bulgare pour que celle-ci empêche

la genèse d'une Serbie plus forte. Cette attaque ayant échoué et la Serbie vivant encore quand même, on guettait l'occasion pour l'étouffer soi-même.

Lorsque l'archiduc François-Ferdinand est tombé sous les mains de plusieurs sujets autrichiens de nationalité serbo-croate, l'Autriche cru pouvoir en rendre responsable la Serbie; la Russie, espérait-on, n'assumerait pas son rôle coutumier de protectrice des Serbes, puisqu'un attentat contre un prince impérial devrait choquer par trop le sentiment du tzar, ayant été menacé si souvent par des tentatives similaires.

L'Autriche était sûre que la Serbie, comme d'ailleurs cela allait de soi, NE REFUSERAIT POINT DE POURSUIVRE DE SON COTE DES COMPLICES DE L'ATTENTAT, SUJETS SERBES OU REFUGIES SUR LE TERRITOIRE SERBE. Ne cherchant qu'un prétexte pour déclarer la guerre, l'Autriche ne le demandait pas et un mois entier s'écoula sans aucune intervention de sa part. Puis, on posait un ultimatum contenant d'autres demandes si incompatibles avec l'indépendance serbe et tenu en des termes si contraires aux habitudes diplomatiques, qu'on croyait être sûr, que la Serbie refuserait...

MAIS LA SERBIE ACCEPTA MEME L'ULTIMATUM, faisant droit à quelques-unes des demandes les plus invraisemblables, priant l'Autriche de soumettre le reste au tribunal de la Haye et promettant d'accepter d'avance les décisions de cette haute cour. L'Autriche, craignant que son prétexte lui échappe, ne répondait même pas à cette proposition pourtant conforme à l'esprit des conventions de la Haye, qu'elle avait signées et DECLARAIT LA GUERRE.

Aucun esprit impartial ne peut douter que toutes les demandes de l'ultimatum n'étaient que de la comédie et que l'Autriche ne voulait point obtenir satisfaction en tel ou tel point détaillé, mais la guerre, rien que la guerre, pour assouvir ses rancunes de longue date et puis aussi pour pouvoir effacer de la carte des Balkans ce noyau des slaves du sud qui aurait pu attirer vers lui, craignait-on, les sept millions Serbes, Croates et Slovènes, habitant l'Autriche et l'Hongrie — comme le Piémont avait fait pour les Italiens de la Lombardie et de la Vénétie.

Nous convenons entièrement, que l'Autriche n'a pas prémédité la guerre AVEC LA RUSSIE. Au contraire, elle en avait peur; elle voulait tuer son voisin faible sans que le voisin fort s'en mêlât. Mais, qu'elle ait voulu une guerre moins étendue, étant de moins de danger pour ses armées, il reste indiscutablement établi QUELLE A COMMENCE UNE GUERRE OFFENSIVE, qu'elle l'a PREMEDIATEE pour des raisons qui ne contiennent aucun élément de justification morale. Sa responsabilité pour les flots de sang et de larmes versés à travers l'Europe, reste donc entière devant l'opinion du monde, devant la conscience universelle et devant l'histoire.

LA RUSSIE ET LA FRANCE

La Russie a été obligée d'entrer en guerre pour protéger la Serbie, sa pupille, contre une agression injustifiée. L'Allemagne était obligée, aux termes du traité austro-allemand, de se battre contre la Russie, aux côtés de l'Autriche. La France était obligée d'une manière similaire, par son traité d'alliance avec la Russie, de se battre contre l'Allemagne, aux côtés de la Russie. La responsabilité de ces trois pays pourrait donc être considérée comme assez restreinte pour ces raisons similaires, s'il n'y avait pas des nuances assez sensibles à cette responsabilité restreinte, que nous nous appliquerons à mettre à jour.

Si la RUSSIE avait possédé un grand et sincère, un saint désir de la paix, si elle avait eu la même horreur de la guerre que nous avons, si elle avait placé le point de vue humain au-dessus des considérations de l'amour-propre, si justifiées qu'elles aient été en cette circonstance spé-

ciale, elle aurait pu, en temps utile, au commencement du mois de juillet, entamer des négociations directes avec l'Autriche, lui demander ce qu'elle désirait obtenir de la Serbie et se porter garante de toutes les satisfactions humainement possibles. Si la négociation s'était, dès le début, engagée exclusivement ENTRE LES DEUX GRANDES PUISSANCES, l'Autriche aurait eu le choix clair et sans aucune ambiguïté, entre la guerre ou la paix AVEC LA RUSSIE. Et alors elle aurait hésité par deux fois.

Certes, nous n'en disconvenons pas, l'Autriche, en ne dévoilant pas ses desseins, en voulant justement éviter la négociation avec la Russie et restreindre le tête à tête à la Serbie, a rendu très difficile cette tâche. Mais une vraie maîtrise de l'art diplomatique du côté de la Russie mise au service d'une volonté de paix ardente, aurait peut-être pu détourner la difficulté.

Un deuxième point à retenir pour la Russie et pour la France elle-même est le suivant: Depuis de longues années, on a délibérément divisé l'Europe en deux groupements de puissances. On n'a pas fait des efforts suffisants pour baser la paix sur une base infiniment plus solide que ce fragile équilibre de forces, SUR LA BASE DE L'ARBITRAGE OBLIGATOIRE ENTRE NATIONS. Nous n'en disconvenons pas, la Russie et la France ont été relativement favorables à ce principe, que l'Allemagne, par son veto aux deux conférences de la Haye, a empêché sa réalisation. Mais les sympathies de la France et de la Russie pour le remplacement du système de la force par celui du droit ont été par trop platoniques.

On aurait pu — pendant ces longues années que le destin offrait pour combler cette lacune du droit public qui devait nécessairement amener à la longue la conflagration des deux systèmes d'alliances — essayer la conclusion des traités d'arbitrage obligatoire avec tous les Etats qui l'auraient accepté. La France aurait pu conclure de tels traités avec la Russie elle-même, avec l'Angleterre, l'Amérique, l'Italie, même avec l'Autriche peut-être, et l'Allemagne, voyant se propager le système de la paix, craignant d'être encerclée par une Ligue de la Paix, qui aurait pris une cohésion toujours grandissante, aurait bien probablement fini par se mettre aussi de la partie. Et la paix du monde aurait été ainsi sauvée pour toujours.

La France n'a pas agi ainsi, parce qu'elle ne voulait pas reconnaître pour toujours le statu quo territorial de l'Europe, abandonner pour toujours l'espoir de reconquérir l'Alsace par les armes à la faveur d'une constellation politique particulièrement propice. La volonté de paix en France n'était que conditionnelle. La volonté de guerre, tout en étant ajournée, n'était pas abandonnée et détruite d'une manière absolument définitive. VOILA UNE RESPONSABILITE INDIRECTE EN CETTE GUERRE, RENDUE POSSIBLE PAR UNE IMPERFECTION DE L'ORGANISATION JURIDIQUE DE L'EUROPE A LAQUELLE ON N'A PAS VOULU, OU PAS VOULU AVEC UNE VOLONTE ASSEZ NETTE, REMEDIER EN TEMPS UTILE.

(Voir la suite, responsabilités de l'Allemagne, de l'Angleterre et du Japon, dans le prochain numéro.) JUDEX.

Un exemple à propager

A la mi-août, la femme du maire de la petite commune lorraine de Badonvillers fut tuée par les troupes allemandes. Peu après, les Français ayant repris le village et fait des prisonniers un de ceux-ci fut menacé par la colère des habitants. Le maire le protégea et sauva sa vie.

Le gouvernement français ayant appris cet acte vient de lui remettre la croix de la Légion d'honneur pour son magnifique exemple d'énergie et de grandeur d'âme.